

Berne/Lausanne, mai 2017

« Requêtes pour le financement de moyens contraceptifs »

RAPPORT DU PROJET 2016/2017

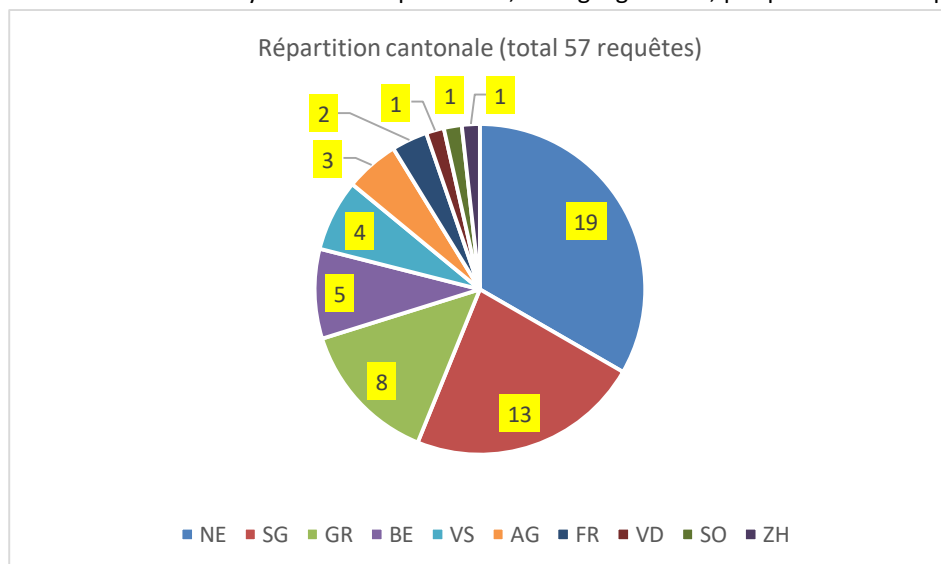
Début 2016, une personne privée a fait un don de Fr. 21'582.- pour le financement de moyens contraceptifs. Par ce geste, elle souhaitait contribuer à offrir aux femmes, aux hommes et aux jeunes vivant en Suisse et se trouvant dans une situation sociale ou financière difficile, la possibilité de disposer d'une méthode de contraception sûre, indépendamment de son coût. La gestion de ce don a été confiée à SANTÉ SEXUELLE Suisse qui a ainsi mis en place une procédure de requête simple et peu compliquée au plan administratif. Les requêtes étaient à soumettre par le biais des centres de consultation en matière de grossesse reconnus par les cantons, ci-après nommés centres de consultation en santé sexuelle. L'offre était valable jusqu'à épuisement de la donation.

DÉROULEMENT DU PROJET

Le 26.10.2016, les centres de consultation en santé sexuelle ont été informés par courriel du projet « Requêtes pour le financement de moyens contraceptifs » et la première requête, du total des 57 qui nous ont été soumises, nous parvenait déjà dans l'après-midi. L'intérêt des centres a été énorme et tant les professionnel-le-s que les bénéficiaires ont exprimé leur infinie reconnaissance pour cette opportunité. Les requêtes qui nous sont parvenues concernaient sans exception des femmes et des familles en situation d'extrême précarité. Plusieurs d'entre elles étaient déjà inscrites au Service social, mais celui-ci ne finance pas les contraceptifs, ou alors uniquement en partie. D'autres concernaient des personnes vivant juste au-dessus du minimum vital. Malgré leur situation très précaire, ces dernières n'étaient pas en droit de bénéficier de l'aide sociale. Plus de la moitié des requêtes concernaient des femmes et des familles en situation de migration (permis B, N, L, F ou sans-papiers). Le montant de la donation a été épuisé en moins de quatre mois et soldé le 21.2.2017.

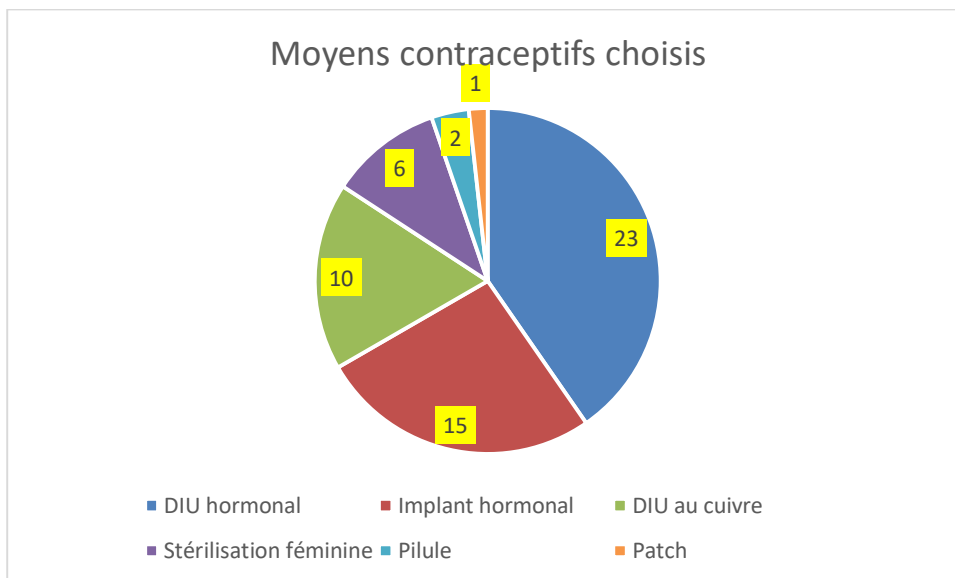
RÉPARTITION CANTONALE DES REQUÊTES

57 requêtes, pour un montant total de Fr. 21'559.40, ont été déposées et approuvées. Les requêtes émanaient des cantons suivants: NE (19) SG (13), GR (8) BE (5) VS (4) AG (3) FR (2) VD (1) SO (1) ZH (1). Les centres disposant de fonds propres pour le financement de moyens contraceptifs n'ont, en règle générale, pas présenté de requête.



CHOIX DES CONTRACEPTIFS

La majorité des requêtes portait sur des méthodes de contraception dites LARC (Long-Acting Reversible Contraception) : demandes de financement d'un dispositif intra-utérin (DIU, stérilet) hormonal (40%), demandes de financement d'un implant hormonal (26%), DIU au cuivre (18%) ainsi que des contributions à la stérilisation féminine (11%).



EXEMPLES DE CAS

1. Femme, 36 ans. Stérilisation après accouchement.

A accouché en octobre de 2 enfants jumeaux. Elle a des dettes et est en train de les rembourser. Elle aurait encore droit à un salaire, mais étant donné que son ancien employeur a fait faillite, elle ne le perçoit pas. Elle est mariée et son mari travaille en tant que mécanicien. Elle est Allemande, il est Suisse.

2. Femme 16 ans. Implant hormonal.

Requérante d'asile mineure, permis F (admission provisoire), en provenance d'Erythrée. En Suisse depuis environ 1 an, vit dans un foyer pour requérants d'asile mineurs non accompagnés. Interruption de grossesse en juin 2016, adressée à notre centre spécialisé pour conseil obligatoire aux adolescentes enceintes de moins de 16 ans. Un entretien sur la contraception avait alors déjà eu lieu. La jeune femme voulait cependant en rester à l'injection trimestrielle. Actuellement, déménagement prévu chez une tante défendant une éthique sexuelle plutôt conservatrice. Une méthode de contraception de longue durée serait judicieuse, avant le déménagement.

3. Femme, 36 ans. DIU (stérilet) au cuivre après accouchement.

D'origine albanaise, 4 enfants dont deux jumeaux qui viennent de naître. Madame parle un peu français. Le couple est sans papier et toute la famille vit dans une pièce. La dernière grossesse n'était pas planifiée. Le couple souhaite une contraception sûre.

4. Femme, 29 ans. Stérilisation après accouchement.

Syrienne, demandeuse d'asile (permis N), vient d'accoucher de son troisième enfant (1999, 2013, 2016). Elle a fait 4 fausses-couches. Suivie par un psychiatre, sous traitement antidépresseur. Souhaite une contraception définitive car n'est pas en mesure d'assumer un autre enfant.

5. Femme, 38 ans. DIU (stérilet) au cuivre.

D'origine espagnole, le mari est Suisse, au chômage. Elle a une fille de 3 ans, atteinte d'une tumeur au cerveau, qui nécessite beaucoup de soins. La famille vit avec le minimum vital. Le couple souhaite une contraception sûre de longue durée. Le Service social prend en charge la moitié des coûts.

6. Femme, 20 ans. Implant hormonal après interruption de grossesse.

La jeune femme a déjà eu 4 grossesses, dont 2 imprévues. Elle a 2 enfants, âgés de 20 mois et 5 mois. Elle vit avec son ami français. Elle est soutenue quelque peu par sa mère et dépend financièrement du Service social de sa commune. Vu sa situation actuelle, elle ne peut en aucun cas payer un implant. Nous pensons important que cette jeune femme puisse bénéficier d'une contraception efficace pour lui éviter une nouvelle grossesse non désirée.

OBSERVATIONS MAJEURES

- Le projet a démontré de manière très évidente l'urgence de traiter de la question du financement des moyens contraceptifs pour les femmes et les familles en situation de précarité.
- La question concerne en particulier et très majoritairement les migrantes. Plus de la moitié des 57 requêtes (29) concernait des femmes et des familles en situation de migration (permis B, N, L, F ou sans papiers) souhaitant une méthode de contraception sûre, sans cependant pouvoir la financer.
- Les demandes ont essentiellement porté sur des méthodes LARC (Long-Acting Reversible Contraception).
- Les personnes en situation de précarité n'ont pratiquement pas la possibilité, sans aide extérieure, d'opter pour une méthode LARC qui protège de manière sûre d'une grossesse non désirée.
- Les conseillères et conseillers en santé sexuelle sont très sollicités, dans leur quotidien, par la recherche d'aides financières pour des moyens contraceptifs. Durant un bref laps de temps, le projet limité « Financement de moyens contraceptifs » les aura déchargés de cette tâche intensive et éprouvante. Le gain en temps de travail a ainsi pu être investi au profit du conseil et de la prévention.

EN CONCLUSION

SANTÉ SEXUELLE Suisse s'engage pour que toutes les personnes vivant en Suisse aient accès aux prestations liées à la santé sexuelle. Pour les groupes de population vulnérable, comme les requérant-e-s d'asile, l'accès est en effet particulièrement difficile. C'est pourquoi SANTÉ SEXUELLE Suisse a saisi l'occasion de la Journée mondiale de la contraception, le 26.9.2016, pour lancer une enquête auprès des cantons et du Secrétariat d'État aux migrations, le SEM. Avec le SEM, 19 cantons y ont répondu.

Le rapport de l'enquête, avec nos recommandations aux cantons, est disponible sur notre site :

<https://www.sante-sexuelle.ch/fr/nos-activites/acces-pour-tous/population-migrante/>

Nos remerciements chaleureux vont à la donatrice, sans qui ce projet n'aurait simplement pas pu exister !

Personne de contact auprès de SANTÉ SEXUELLE Suisse : Madame Christine Sieber
Marktgasse 36, 3011 Berne, Tel. 031 311 44 08, mail: christine.sieber@sante-sexuelle.ch